2D SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 11 250 euros
Siège social : 1 Rue Jacques Cellerier
21000 DIJON
752 480 269 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 116 071,54 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés Soit 146,67 euros par part	110 000,00 euros
Le solde, en totalité au compte « Report à nouveau »	6 071,54 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 110 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er juillet 2026 par inscription au crédit du compte courant de chaque associé.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,4% (à compter du 1er janvier 2026) . Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblée Décidant de la Distribution de dividendes	**Somme totale distribuée**	**Montant par part sociale**	**Abattement**	**Sommes éligibles à la réfaction**	**Sommes non éligibles à la réfaction**
09/05/2025	80 000	106,67	40%	80 000	/
29/03/2024	50 000	66,66	40%	50 000	/
23/12/2023	100 000	133,33	40%	100 000	/

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL 2D**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 1 RUE JACQUES CELLERIER 21000 DIJON

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 7 5 2 4 8 0 2 6 9 0 0 0 1 4 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE *		Frais d'établissement *	AB		AC		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC		
		Fonds commercial	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	190 000	AK	190 000	190 000
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	258 159	AS 256 981	1 178	2 403
		Autres immobilisations corporelles	AT	288 115	AU 170 925	117 190	163 994
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	41 797	BE	41 797	39 995
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	7 837	BI	7 837	7 761
		TOTAL (II)	BJ	**785 907**	BK **427 906**	**358 002**	**404 154**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	95 337	BU	95 337	109 677
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	3 074	BY	3 074	2 382
		Autres créances (3)	BZ	19 681	CA	19 681	14 081
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	80 000	CE	80 000	
		Disponibilités	CF	96 250	CG	96 250	124 138
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	4 050	CI	4 050	
		TOTAL (III)	CJ	**298 392**	CK	**298 392**	**250 278**
		Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**1 084 300**	1A **427 906**	**656 394**	**654 432**

Renvois : (1) Dont droit au bail : 190 000 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 7 837 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise SARL 2D — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 250)	DA	11 250	11 250
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 647	7 647
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	315 334	253 131
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**116 072**	**142 203**
	Subventions d'investissement	DJ	1 545	2 145
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**451 848**	**416 377**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		107
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	89 929	120 771
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	21 968	27 116
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 140	70 327
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 510	19 704
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		29
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**204 546**	**238 055**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**656 394**	**654 432**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	146 208	148 345
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	133	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **656 394** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 530 640** euros et un total **charges** de **1 414 568** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **116 072** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023, modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Règles et Méthodes Comptables

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	750,00	15,0000	11 250,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	750,00	15,0000	11 250,00

Effectif moyen

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		
	Professions intermédiaires	1	
	Employés	4	
	Ouvriers		
	TOTAL	5	

Immobilisations - Amortissements

Règlement ANC 2022-06 IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	190 000			190 000
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	258 159			258 159
Installations générales, agencements et divers	316 166		120 769	195 397
Matériel de transport	43 815			43 815
Autres immobilisations corporelles	48 903			48 903
Immobilisations financières	47 757	1 877		49 634
TOTAL GENERAL	904 799	1 877	120 769	785 907

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2025
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	255 756	253 005	251 779	256 981
Installations générales, agencements et divers	201 362	23 469	120 769	104 062
Matériel de transport	12 487	8 763		21 250
Autres immobilisations corporelles	31 040	14 572		45 612
TOTAL GENERAL	500 645	299 809	372 549	427 906

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

NEANT

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 837	7 837	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	3 074	3 074	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	8 592	8 592	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 468	2 468	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	8 622	8 622	
	Charges constatées d'avance	4 050	4 050	
	TOTAL DES CREANCES	34 642	34 642	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	133	133		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	89 796	31 458	58 338	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	74 140	74 140		
	Personnel et comptes rattachés	8 947	8 947		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 688	5 688		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 415	3 415		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	461	461		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	21 968	21 968		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	204 546	146 208	58 338	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 061
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	21 968

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		8 569
Autres créances		8 569
AVOIRS NON PARVENUS	7 991	
INTERETS COURUS	578	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		14 379
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		218
INT.COURUS / EMP.ETS CREDIT	85	
AGIOS A PAYER	133	
Emprunts et dettes financières divers		227
INT CC - C/C PHILIPPE DELVAUX	227	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 015
FACTURES NON PARV.	5 015	
Dettes fiscales et sociales		8 920
PROVISION POUR CP	5 474	
COTI TNS A PAYER	1 314	
TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE	78	
CHARGES SOCIALES / PROV. CP	1 314	
CHARGES SOCIALES A PAYER	495	
CHARGES FISCALES SUR CP	82	
CVAE 2025 A PAYER	32	
FORMATION CONTINUE	131	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 050
LOYER 01/2026		3 950	
CHARGES LOCATIVES 01/2026		100	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 050